

Les Marines de Cogolin,
le 23 août 2022.

Régie du port de plaisance des Marines de Cogolin
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
36 Esplanade de la capitainerie
Les Marines de Cogolin
83310 COGOLIN
SIRET : 829 615 590 00025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Consultation en vue de l'attribution de conventions d'occupation du domaine public portuaire relatives à des emplacements d'activité professionnelle en lien avec la plaisance.

Lieu : Port de Plaisance des Marines de Cogolin

La présente consultation a été divisée en 34 lots distincts, répartis en 7 catégories, en fonction de la nature des lots en cause, selon le détail spécifié ci-après :

Catégorie 1 : Zone d'amarrage sur le plan d'eau pour des monocoques exclusivement
Activités autorisées : vente, location, conciergerie.
25 lots référencés numéros 1 à 25

Catégorie 2 : Zone d'amarrage pour catamarans exclusivement (du fait de son faible tirant d'eau)
Activités autorisées : location, vente, conciergerie.
2 lots référencés numéros 26 et 27

Catégorie 3 : Zone d'amarrage pour semi-rigides exclusivement
Activités autorisées : location, vente.
1 lot référencé numéro 28

Catégorie 4 : Zone d'amarrage pour bateau de plongée de loisirs
1 lot référencé numéro 29

Catégorie 5 : Zone d'amarrage destiné à des bateaux de maintenance et de sécurité portuaire
2 lots référencés numéros 30 et 31

Catégorie 6 : Zone d'amarrage dénommée « bout de ponton » pour les catamarans
Activités autorisées : vente, location, conciergerie.
2 lots référencés numéros 32 et 33

Catégorie 7 : Zone d'amarrage pour les catamarans exclusivement réalisant des excursions en mer et promenades dans le golfe (lot saisonnier)
1 lot référencé numéro 34

Les soumissionnaires pourront postuler pour un ou plusieurs lots.

Pour l'ensemble des lots, les conventions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée annuelle de cinq ans, à l'exclusion de la catégorie 7 lot numéro 34 dont l'autorisation n'est que saisonnière, du 15 avril au 15 octobre.

La mise à disposition de ces tènements par la Régie donnera lieu pour chaque lot au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire, (article 7.2. du règlement de la consultation).

La procédure est conduite dans le cadre de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le dossier complet de la consultation sera remis gratuitement aux soumissionnaires intéressés qui en feront la demande, sur place, à l'adresse suivante :

Capitainerie du Port de Plaisance des Marines de Cogolin
36 Esplanade de la Capitainerie
83310 COGOLIN

Date limite de remise des candidatures et des offres :

LE LUNDI 10 OCTOBRE 2022 À 16 HEURES

Critères : Les propositions reçues seront analysées au regard des critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Renseignements :

Monsieur le Directeur du Port de Plaisance des Marines de Cogolin

Mail : rosso@marines2cogolin.fr

Tél : 04 94 56 07 31